**Compte Rendu CODIR N° 21-04-2018**

**Présents** : Olivier ALLAIRE, Nathalie BOURREAU, Jérôme CHASLES, Roland COLLIN, Bernard CONAN, Brigitte DAVY, Claire ERMINE, Eric ESTADIEU, Pierrick EVENO, René LEMBERT, Guillaume MICHON, Charlotte MOUSSION, Pierre ROLLAND, Mathilde SAGET, Eric SEVESTRE, Jean-Claude ULYSSE

**Excusés** : Estelle JOLY,

**Invités** : SAGET Jean-Michel, Thierry LE PRISE

Le Comité Directeur du Comité Régional d'Escrime (CRE), des Pays de la Loire s'est réuni le samedi 21 Avril 2018 au CREPS de Nantes

**L'ordre du jour était le suivant :**

1- Validation du dernier Compte Rendu CODIR N°16-12-2017

2- Retour FFE sur les nouveaux statuts CRE.

3- Point licences et Compte CRE

4- Présentation Plan de Développement FFE, intervention Thierry Le Prisé

5- Points Institutionnels (CNDS/Région/FFE/Ligue/Comité Dép.)

6- Vie sportive

7- Point commissions (aide et sélection)

8- Présentation de la charte graphique

9- Point matériel (véhicule ligue, commission matériel)

10- Questions diverses

Le Comité a débuté à 10h00 et s'est terminé à 17h00.

L'ordre du jour a été légèrement modifié pour que Thierry Le Prisé présente le Plan de Développement de la FFE

**Plan de développement de la FFE**

Intervention par Thierry Le Prisé, chargé développement FFE

Le Plan de Développement de la FFE (PND) est consultable en ligne via le lien suivant :

[Plan de Développement FFE](https://fr.calameo.com/read/005331015bd3a51197382)

Ce PND est accessible à toutes et à tous (Comité, clubs, licenciés,...), il peut être téléchargé à l'instant T mais au temps T+1 il ne sera plus à jour.

C'est un outil évolutif, il se veut innovant et est souvent mis à jour en ligne.

Le PND regroupe les appels à projets de la FFE ainsi que les échéanciers en conséquence. Il est composé de divers hyperliens explicatifs et/ou informels. A l'origine ce document était composé de 13 programmes, aujourd'hui il en compte 16.

Ce PND a été réfléchi suite au fait que les dotations baissent au fil des années, que les critères d'attributions sont de plus en plus complexes et que l’État donne des directives à suivre.

Pour pallier cela, il a été pensé comment faire face à ces directives et baisses de dotations.

Le premier point de ce PND est le rappel de la fonction d'une licence et de faire partie d'une Fédération Française.

Ensuite il contient diverses orientations en fonction de certains points à aborder :

1. La prime de croissance : encouragement, reconnaissance à la hausse des licences dans les clubs. Aujourd'hui le CRE apporte son aide avec les licences féminines, à l’inégalité sociale et au contrat qualitatif/quantitatif, une analyse financière doit être faite entre la prime de croissance FFE et l’aide apportée par le CRE pour savoir quelle action est la plus intéressante

2. Intervention club dans les écoles : créer des initiations en espérant faire revenir les élèves dans les clubs

3. Escrime zone rurale : appel à projet pour la pratique et le développement de l'escrime en zone rurale via la création d'annexe et/ou de club

4. Escrime Santé : Toutes les actions rentrant dans le label santé dont l'escrime cancer du sein

5. Innovation matériel : les armes plastique, les mouches lumineuses, cibles lumineuses,...

6. Sabre laser : nouvelle pratique alternative, convention avec l'Académie de Sabre Laser, mise en place de formation,...

7. Escrime Artistique et de Spectacle : cet axe a été rajouté en cours de route, c'est aussi une activité alternative et sa pratique se doit être renforcée

8. Marquage licence : lors de l'inscription d'un adhérent bien faire attention à la saisie pour pouvoir réaliser une traçabilité de nos pratiques, par exemple Sport et Santé correspond à SPS, le sabre laser à L, …

Départ Jérôme Chasles 12h00

Arrivée Mathilde Saget 17h00

**Compte rendu CODIR 16/12/2017**

Le compte rendu du CODIR du 16/12/2017 est validé avec rajout date du CODIR

**Retour FFE sur les nouveaux statuts CRE**

La phrase : « si le nombre de membres au comité directeur n'est pas atteint, la proportionnelle ne s'applique pas » n'a pas été validée par la FFE.

A la place, la FFE propose le paragraphe suivant :

Si les postes à pourvoir au titre de chaque territoire départemental en application de l’article 11 ne sont pas pourvus par ce second tour de scrutin, l’effectif du comité directeur sera ensuite complété par les candidats les mieux classés issus d’autres territoires départementaux en prenant en compte les résultats obtenus de ce second tour.

Celui-ci sera soumis au prochain vote de l'Assemblée Générale.

**Point licences & Comptes Ligue**

Au 20 Avril 2018, nous avons 1958 licenciés, soit -9,18% par rapport à l'année passée. Nous sommes au-dessus de la moyenne nationale. Pas d’augmentation de la part FFE (voir annexe)

Présentation du budget prévisionnel par Bernard CONAN.

Le budget restant sur les lignes « aide au tireur » et « tenues FDJ » va être basculé vers la commission attribution des aides.

L'opération féminine et public défavorisé va être revu. Elle est toujours d'actualité, c'est juste qu'une féminine primo-licenciée se verra remettre un coupon qu'elle transmettra au CRE qui vérifiera son inscription et remboursera la somme allouée à ladite personne. Il n'y aura plus de quota club.

**Fête des Jeunes**

Proposition d'un autocar pour la Fête des Jeunes (FDJ) : peu de retours sur l'action de la part des clubs, il faut 40 personnes minimum pour que le déplacement soit pérenne. Au 15 mai, une décision doit être prise.

**Points institutionnels**

Les dossiers pour la région ont été déposés en février

Ceux du CNDS doivent être déposés en mai

Les orientations changent et il est de plus en plus compliqué de rentrer dans les critères des subventions.

**Points commissions**

La commission de sélection se réunira le 30 avril pour sa dernière réunion.

Roland Collin et Olivier Allaire sont élus à l’unanimité dans la commission.

La commission d'attribution des aides a besoin en son sein d'un membre du CODIR, Pierrick Evenose se propose et il est élu à l’unanimité.

**Présentation charte graphique**

La charte graphique sera mise en ligne en format Jpeg afin d’être téléchargeable sur le site du CRE.

**Point matériel**

Un appel est fait pour relecture du document de l'utilisation du véhicule de service. René Lembert et Éric Sevestre se proposent.

Bernard va faire une étude financière sur l'achat de 20 kits « première touche » et sur sa mise en location auprès des clubs du territoire.

De même avec l'achat de 5 pistes complètes (tapis + appareils)

Royal Escrime : Le partenariat pour cette saison avec la Ligue se passe plutôt bien, cependant il est rappelé aux clubs organisant les compétitions du CRE, qu’ils doivent aider l’équipementier à installer et ramasser le matériel gracieusement prêté par RE.

**Divers**

L'assemblée générale est fixée au samedi 30 Juin 2018 l'après-midi, précédée le matin par un CODIR

La séance est levée à 17h00.



**Le CODIR prend les décisions suivantes :**

**Décision CODIR N° 21-04- 2018-1 :**

Une comparaison financière doit être faite entre la prime de croissance proposée par la FFE et l'aide financière apportée à l'heure actuelle par le CRE aux clubs pour savoir laquelle serait la plus judicieuse

**Décision CODIR N° 21-04- 2018-2 :**

Le compte rendu du CODIR du 16/12/2017 est validé avec rajout date du CODIR

**Décision CODIR N° 21-04- 2018-3 :**

Les nouveaux statuts modifiés du Comité Régional d'escrime des Pays de la Loire seront soumis à la prochaine Assemblée Générale

**Décision CODIR N° 21-04- 2018-4 :**

Le budget restant sur les lignes « aide au tireur » et « tenues FDJ » va être basculé vers la commission attribution des aides

**Décision CODIR N° 21-04- 2018-5**

Pour la saison 2018-2019, pas de quota club pour les primo-licenciées féminines, un coupon à renvoyer au Comité Régional d'Escrime Pays de la Loire qui vérifiera l'inscription et qui remboursera la somme allouée.

**Décision CODIR N° 21-04- 2018-6**

Mise en place d'un autocar pour la Fête des Jeunes : le projet est pérenne avec 40 personnes, date limite fixée au 15 mai 2018

**Décision CODIR N° 21-04- 2018-7**

Intégration de Rolland Colin et Olivier Allaire à la Commission de sélection

**Décision CODIR N° 21-04- 2018-8**

Intégration de Pierrick Eveno à la Commission d'attribution des aides

**Décision CODIR N° 21-04- 2018-9**

René Lembert et Eric Sevestre vont effectuer une relecture du document d'utilisation du véhicule de service pour sa finalisation.

**Décision CODIR N° 21-04- 2018-10**

Analyse financière sur l'achat de 20 kits « première touche » et leur mise en location

De même pour 5 pistes complètes

**Décision CODIR N° 21-04- 2018-11**

Le prochain CODIR est fixé au samedi 30 juin 2018, le matin

La prochaine Assemblée générale est fixée au samedi 30 juin 2018 l'après midi